

Appel d'offre ouvert ASF – Création nouveau site web

- N°2/2026/Communication/Site Internet

Avocats Sans Frontières lance un appel public à candidatures pour:

La création d'un nouveau site web pour ASF

- Date de lancement de l'appel public : 27 avril 2026
- Date limite des demande de renseignements : 17 mai 2026
- Date de clôture de la réception des offres : 24 mai 2026

Sources de publication de l'avis de marché :

- Site web d'Avocats Sans Frontières
- Réseaux sociaux d'ASF
- Sortlist
- Autres...

Introduction

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale œuvrant dans le domaine de la justice et dont l'objectif principal est de contribuer à l'émergence d'un état de droit à travers une justice équitable.

Dans le cadre de ses activités, ASF lance un appel d'offres ouvert pour la création d'un nouveau site internet.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées par ASF conformément aux spécifications techniques précisées dans le présent dossier d'appel d'offre.

Toutes les sociétés professionnelles qui répondent aux critères techniques développés dans les termes de référence ci-dessous sont invitées à soumissionner.

PARTIE I : APPEL D'OFFRES ET PROCEDURES

1.0 Instructions et procédures

1.1 Généralités

Cette Partie I « Appel d'offres et procédures », ne sera pas incluse dans une adjudication ou un contrat qui pourrait résulter de cet appel d'offre. Son but est juste d'informer les fournisseurs éventuels.

1.2 Remise d'offre

ASF invite les fournisseurs éventuels à soumettre leurs offres pour la création d'un nouveau site internet. Toutefois, ASF se réserve le droit unilatéral d'annuler la présente offre avant terme, au cas où elle ne trouverait pas satisfaction.

1.3 Eligibilité

Cette offre fait l'objet d'une compétition au niveau européen et il est ouvert à toutes les personnes/sociétés qualifiées et capables **de fournir le bien/service demandé** et dans les limites autorisées par les lois en vigueur au sein de l'Union européenne et par les instructions auxquelles ASF se soumet.

1.5 Coût de l'offre

Les fournisseurs éventuels ne sont nullement obligés de préparer ou soumettre des offres en réponse à cette offre. S'ils le font, c'est à leurs propres frais et risques. En aucun cas, ASF ne rembourse les frais qu'ils peuvent avoir engagés dans la préparation et la soumission de leurs offres.

1.6 Examen de l'Offre

Chaque fournisseur éventuel est tenu personnellement d'examiner soigneusement **toutes** les dispositions contenues dans l'appel d'offre et de s'y conformer entièrement. S'il ne le fait pas, cela sera à ses propres risques et frais. Toutes ambiguïtés ou incohérences manifestes contenues dans l'AOLO seront traitées au détriment d'un fournisseur éventuel s'il n'a pas

cherché des éclaircissements y relatifs avant la date finale de réception de la demande des renseignements supplémentaires.

1.7 Probité et éthique

Dans ses démarches en matière d'achats, ASF s'efforce de respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées du domaine. ASF interdit strictement et ne tolère en aucune façon la corruption ainsi que les pratiques frauduleuses telles que la contrefaçon. En soumissionnant à cet appel d'offre, les fournisseurs s'engagent à respecter strictement cette ligne de conduite et à éviter sa violation, qu'elle soit possible ou même en apparence.

1.8 Langue

Tous les documents soumis en réponse à cet appel d'offre, ainsi que toute la correspondance y relative, seront en français ou anglais.

1.9 Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant cet appel d'offre et toute(s) offre(s) de retour doivent être soumises par écrit, être reçu au plus tard **le 24 mai 2026 à 17h00 CET**, pour permettre à ASF de fournir une réponse complète et précise. Ces demandes sont à envoyer par courrier à l'attention du Responsable Communication, msalendre@asf.be.

ASF n'est pas tenue de considérer ou de répondre aux questions qui n'ont pas été reçues dans le délai fixé ou qui ne concernent pas les spécificités techniques des documents à fournir ou des biens recherchés.

2.0 Procédures d'appels d'offres

2.1 AOLO

Ce DAO constitue une invitation aux fournisseurs éventuels de soumettre des offres pour les biens qui y sont décrits. Il se compose de :

- (1) la couverture ;
- (2) l'introduction ;
- (3) la Partie I : Instructions et procédures ;
- (4) la Partie II : Caractéristiques techniques ;
- (5) l'annexe A : Questionnaire pour le fournisseur ;
- (6) l'annexe B : Autorisation de vérifier les renseignements financiers ;

2.2 Réception des Offres

Les fournisseurs potentiels pourront envoyer leurs offres par email.

2.3 Présentation et teneur des offres

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés :

- D'une offre ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE et
- D'une offre FINANCIERE.
- Ces deux parties doivent être présentées dans **deux documents séparés comportant clairement** la mention suivante « Offre administrative et technique »

et « Offre financière » avec la référence « **N°2/2026/Communication/Site Internet** » et doivent être clairement détaillées.

L'« Offre administrative et technique » **doit comprendre**, au minimum mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Les annexes A et B du présent AOLO dûment remplies ;
- Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité : au minimum, la preuve de l'enregistrement au Registre du commerce et de l'obtention d'un numéro Identification Nationale ;
- Les coordonnées bancaires du soumissionnaire ;

L'enveloppe « Offre financière » **doit comprendre** et suivre au minimum, sans s'y limiter, les points ci-après :

- Une offre financière proprement dite avec les montants **hors taxes**, ASF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée ;
- Les prix seront fermes, non révisables, sans réserve aucune et valables durant **3 mois** suivant la date limite de présentation des offres ;
- Les délais de livraisons effectifs.

Toutes les offres se feront par écrit et en français ou anglais. Les offres seront signées et datées par la personne mandatée par le soumissionnaire (qui y apposera son nom en caractères d'imprimerie, sa fonction et sa signature). Toutes les pages de l'offre doivent être cachetées et signées par le soumissionnaire.

2.4 Traitement des offres

Les offres seront ouvertes **le 25 mai 2026 à 10h00**.

Une fois reçues, les offres seront gardées intactes et en sécurité. Des efforts raisonnables seront faits pour les protéger de la perte, des modifications, ou de la divulgation à toute personne non autorisée. Nonobstant ce qui précède, en aucun cas, ASF n'accepte une quelconque responsabilité devant le soumissionnaire pour une quelconque perte, modification ou divulgation.

2.5 Evaluation des offres et choix de(s) adjudicataire(s)

L'évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d'Evaluation Interne des Offres et au moyen d'un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :

A) Première Etape (Contrôle Préliminaire)

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à ASF de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de l'AOLO :

- L'offre soumise est signée ;
- L'offre soumise a été reçue par ASF avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l'offre est d'au moins 3 mois à partir de la date limite de dépôt des offres
- L'offre soumise contient tous les documents (sans exception) et informations requis conformément au paragraphe 2.3 ci-dessus.
- L'offre financière (budget) est dûment remplie, complète et signée.

Une offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus sera rejetée et ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

B) Deuxième Etape (Evaluation Technique)

L'évaluation à cette étape portera sur la conformité des offres techniques aux termes de références techniques de l'AOLO figurant dans la Partie II ci-dessous.

Le soumissionnaire ne sera accepté que si les documents sont conformes, aux dispositions de la loi belge.

Après évaluation des offres techniques, les soumissionnaires non acceptables seront éliminés de la prochaine étape.

C) Troisième Etape (Evaluation Financière)

ASF tiendra compte des facteurs ci-dessous pour évaluer l'offre financière :

1. Le prix (60%) ;
2. Le délai de livraison (20%) ;
3. L'expérience du soumissionnaire (20 %).

Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme et éligible à la première et à la deuxième étape du processus d'évaluation et qui aura obtenu le score total le plus élevé à la troisième étape en tenant en considération le délai de livraison et le prix de chaque type de bien.

2.6 Amendements

À tout moment avant l'attribution du marché, si ASF juge une modification importante des dispositions de l'AOLO nécessaire, elle fournira un amendement écrit à tous les fournisseurs qui ont demandé une copie de l'AOLO. Aucune déclaration orale de qui que ce soit ne sera de quelque manière considérée pour limiter, écarter, modifier, ou affecter autrement un terme ou une condition de cet appel d'offres, et aucun fournisseur ne devra se fonder sur une telle déclaration quelle que soit la raison.

2.7 Modifications ou retraits

Les soumissions ne peuvent être modifiées, complétées, corrigées, ou retirées sur demande du fournisseur après la date-limite de dépôt des offres indiquée sur la couverture. Aucune offre de l'AOLO ne peut être complétée, modifiée, ou corrigée après une telle date-limite. Néanmoins, si elle le juge nécessaire, ASF peut demander un éclaircissement ou une explication à un fournisseur. Une telle demande ainsi que la réponse y afférente devront se faire par écrit.

2.8 Attribution du marché

Après évaluation et comparaison des offres, ASF décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. ASF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

Après dépouillement et évaluation par ASF, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée

seront rédigés. Il est prévu de conclure un contrat avec un ou plusieurs attributaires selon le modèle de contrat ci-joint.

PARTIE II : CARACTERISTIQUES DES BIENS

1. Caractéristiques et quantités

Les spécifications techniques des fournitures présentées ci-après sont données à titre indicatif comme **configurations minimales requises.**

SPECIFICITES TECHNIQUES – CREATION DU NOUVEAU SITE INTERNET D’ASF

1- INTRODUCTION

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale créée en Belgique en 1992. ASF soutient l'accès à la justice, la réalisation des droits humains et la lutte contre les injustices dans les pays où les droits humains sont menacés. ASF a des bureaux en République Démocratique du Congo, en Ouganda, en Tunisie, au Maroc, et en République centrafricaine, et au Niger. La coordination générale se fait à partir du bureau de Bruxelles.

Le renouvellement du site d'ASF vise à :

- Positionner ASF comme un acteur clef en Belgique, engagé sur des sujets liés à la défense de l'état de droit, de la justice et des droits humains ;
- Renforcer sa visibilité auprès d'audiences cibles en Belgique et en Europe plus largement ;
- Soutenir la collecte de fonds privés par la mise en valeur de ses positionnements politiques ;

Les audiences principales d'ASF sont les suivantes :

- Avocats, parajuristes et barreaux ;
- Bailleurs publics et privés, Fondations ;
- Donateurs privés (entreprises et individuels) ;
- Cibles de plaidoyer politique / Média ;
- Monde académique, experts juridiques.

2- SPECIFICITES TECHNIQUES

- La structure du site doit être pensée comme un site disponible en trois langues : français, néerlandais et anglais. Un module de traduction automatique performant devra être inclus ;
- Le contenu présent sur le site actuel devra être transféré sur le nouveau site ;
- Le site doit pouvoir être connecté à une plateforme de collecte des dons en ligne via Code QR ou Virement (Stripe ou autre) ;
- Le site doit pouvoir communiquer avec l'outil CRM-emailing d'ASF (Brevo) pour l'enregistrement des nouveaux contacts ;
- Les outils Google Analytics et Google Search Console doivent être mis en place pour le nouveau site ;

- La SEO du nouveau site devra être mise à jour et un module d'optimisation SEO de type Yoast devra être inclus. Un outil IA d'aide à la rédaction pourra être inclus ;
- Le site devra être conforme en matière d'accessibilité et de sécurité (gestion des cookies, RGPD, sécurité du site etc.)
- A la livraison, le site doit pouvoir être pris totalement en main par l'équipe communication d'ASF. La mise à jour des plugins pourra être ajoutée dans un contrat de maintenance.

ANNEXE A: QUESTIONNAIRE POUR LE FOURNISSEUR

**Fournir toutes les informations demandées
et ajouter une feuille séparée en cas de nécessité**

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR	
Dénomination légale de la Société:	
Nom complet de la personne contact:	
Titre de la personne contact:	
Adresse complète de la Société:	
Telephone:	
E-mail:	
Website:	
Coordonnées complètes pour la facturation (si différentes de l'adresse de la Société)	
Société Mère (si applicable):	
Coordonnées de la Société Mère:	
Associés, Filiales, Représentations à l'Etranger (si applicable)	
Secteurs d'activités	

Date d'établissement en Belgique:	
Nombre d'employés permanents:	
NUMEROS DE REGISTRE DE COMMERCE ET IDENTIFICATION NATIONALE (joindre documents)	
NUMERO D'IMPOT (Joindre l'attestation de déclaration d'impôts)	
COORDONNEES BANCAIRES	
Banque:	
Adresse de la Banque:	
Numéro du compte:	
Intitulé:	
Code SWIFT/ABA :	
REFERENCES : SOCIETES ET INSTITUTIONS A CONTACTER POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Fournir au moins 3 références (Société, Adresse, E-mail, Contacts) (autre qu'ASF) ayant eu recours à vos services durant les 24 derniers mois. Annexer la copie de trois contrats cachetés par les deux parties.	
SERVICES ET SUPPORT APRES VENTES	
Votre société peut-elle fournir la garantie pour les biens ?	

Merci de décrire brièvement comment les garanties sont honorées pour les biens

Quelles sont le types de services après-ventes offerts

ANNEXE B : DÉCLARATION D'IMPARTIALITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

REFERENCE DE PUBLICATION: _____

Je, soussigné(e), en ma qualité de au sein de la Société autorise ASF ou ses représentants désignés à conduire toute évaluation utile pour vérifier la validité des informations fournies dans le cadre de cet appel d'offres dont référence ci-dessus. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur cet appel d'offres. En outre, je m'engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité.

Je ne suis lié¹ à aucune des parties auxquelles les conclusions du processus d'évaluation pourraient procurer un avantage. À ma connaissance, il n'existe aucun fait ou élément, passé, actuel ou susceptible d'apparaître dans un avenir prévisible, qui pourrait remettre en question mon indépendance vis-à-vis d'une de ces parties. S'il devait s'avérer qu'au cours du processus d'évaluation une telle relation existe ou a été établie, je cesserai, sans délai, de prendre part au processus d'évaluation.

Je m'engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents (« informations confidentielles ») qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que je préparerai dans le cadre de l'évaluation ou en rapport avec celle-ci, et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de cette évaluation et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne pas conserver de copie d'informations écrites ou de prototypes fournis.

Enfin, je m'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n'ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ses dispositions.

Nom	
Signature	
Date	

¹ Ayant tenu compte de mes relations antérieures ou actuelles, directes ou indirectes, qu'elles soient de nature financière, professionnelle ou autre.